

**Objet** : Groupe de travail LDG mobilités

Monsieur le Président,

C'est le 4ème bilan annuel LDG que vous nous présentez aujourd'hui dans son volet mobilité et à la lecture des fiches, il nous est apparu nécessaire, comme une évidence, de vous rappeler les revendications de notre alliance en matière de LDG.

**La CFDT-CFTC revendique une véritable GPEC, qui doit se matérialiser par :**

- un cycle de discussions avec l'administration pour anticiper et accompagner les évolutions du travail, mettre en cohérence les besoins d'emplois et les ressources en identifiant les besoins en compétences, individuelles et collectives, en prenant en considération les évolutions technologiques, réglementaires et économiques
- la prise en charge des bilans de compétences, le bénéfice effectif du compte personnel de formation (CPF), une meilleure reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP), ainsi que la mise en œuvre de processus de valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

**La CFDT-CFTC demande des règles de gestion transparentes, à savoir :**

- la limitation du nombre de postes au choix
- la justification du refus de recrutement sur un poste/promotion
- la définition de critères objectifs pour éviter toute forme de discrimination, voire de copinage
- des règles de classement transparentes pour les tableaux de mutations
- l'arrêt des mutations locales au choix du directeur et hors cadre du tableau à la DGFIP
- la révision de la notion de durée minimale et maximale sur poste
- la création d'un outil informatique de simulation des possibilités de mobilité.

**La CFDT-CFTC demande l'amélioration des carrières :**

- Par un volume significatif de promotions intra- et inter-catégorielles
- Par la reconnaissance de l'expertise métiers par des promotions dédiées
- Par le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades
- Par un mécanisme de promotion de fin de carrière pour toutes les catégories.

### En matière de rémunération :

- elle s'oppose à la « rémunération au mérite », car l'expérience montre qu'elle n'a, la plupart du temps, de mérite que le nom !
- elle exige une augmentation du pouvoir d'achat (revalorisation du point d'indice et des indemnités accessoires). Ces dernières doivent être progressivement intégrées au traitement indiciaire afin de compter pour le calcul de la retraite.

**Elle revendique** : la revalorisation des primes liées aux sujétions spéciales, le remboursement réel des frais professionnels engagés par les agents pour l'exercice des missions, un supplément familial de traitement identique pour tous selon le nombre d'enfants à charge et un montant significatif dès le premier enfant.

La **CFDT-CFTC** exige également des mesures portant sur les rattrapages des écarts indemnitaires constatés entre les femmes et les hommes.

Enfin, la **CFDT-CFTC** revendique la suppression du jour de carence en cas de maladie.

Nous espérons vous avoir rafraîchi utilement la mémoire. Ce sont les revendications que nous portons depuis 4 ans et elles restent d'actualité. Malheureusement.

Il n'est pas inutile de vous les rappeler car en 2025 interviendra la refonte quinquennale des LDG. Il faudra bien que l'administration ouvre un espace pour préparer ses nouvelles LDG. Nous aurons, vous l'avez compris, des propositions à lui faire. Nous restons optimistes sur la modulation à la baisse de l'enthousiasme de la DGFIP à vouloir s'emparer de la loi sur la transformation de la fonction publique.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, nous ferons nos observations sur les différentes fiches au cours de la séance.

Nous remercions les équipes RH pour leur travail et les documents transmis.

La délégation **CFDT-CFTC**,  
Florence BOCHNAKIAN  
Malo METRAL  
Nathalie SCHOTTE